

CHAMPIONNAT TERRITORIAL 87-23

CALENDRIER Pitch & Putt 2021 PROVISOIRE au 07 décembre 2020

TOUR 1 - Mortemart Janvier : Confirmé 23/01

TOUR 2 - La Jonchère Février : Confirmé 27/02

TOUR 3 - La Prèze Mars : Confirmé 27/03

TOUR 4 - Aubazine Avril : Confirmé 10/04

TOUR 5 - La Porcelaine Juin : Confirmé 12/06

Nouveauté ! A l'issue des 5 tours une sélection sera faite pour une finale inter départementale Hte Vienne-Creuse/Charente Maritime sur deux tours prévus sur les parcours :

- Juin : La Prèze date à définir
- Septembre : Château de La Vallade date à définir

Modalités de sélection et participation selon règlement en cours d'élaboration

Règlement particulier de l'épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux

1. CALENDRIER ET LIEU DES RENCONTRES

Calendrier selon annexe. **Les inscriptions sont à faire par l'extranet du club auxquels les joueuses et joueurs appartiennent ou par mail à codep.golf.87.23@gmail.com avec copie à isabelle_menager@orange.fr**

Clôture des inscriptions, le mercredi précédent le tour à 17h00.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce championnat se déroule sur les terrains des départements de la Ligue de Golf Nouvelle Aquitaine. Le nombre de participants par tour est limité à 108. Les départs sont effectués en fonction du nombre de participants et sont donnés en shotgun par vague de 2h30 environ. La longueur de chaque trou n'excédera pas 90m, la longueur totale du parcours n'excédera pas 1200m.

Épreuve ouverte à tous :

- Adultes ayant un classement inférieur ou égal à 54
- Jeunes : Épreuve comptant pour le Challenge des EDG (U16#EDG ou #CCD), U16 classés ou ayant à minima le drapeau bleu.

Pour les associations: Épreuve ouverte aux associations avec terrain et aux associations golf entreprises, joueurs et joueuses licenciés ou rattachés et adhérents à leur AS, les joueurs devront avoir leur certificat médical ou questionnaire de santé à jour à

la clôture des inscriptions.

Pour les équipiers Si un joueur est adhérent à une AS avec terrain et une AS entreprise, le joueur ne pourra jouer que pour une seule AS et ne pourra pas en changer en cours de compétition. Il est possible de participer au championnat au sein d'une équipe, mais également à titre individuel.

Le droit d'inscription est fixé à 10.00€ par tour, gratuit pour les Jeunes (U16). Pour les membres d'AS avec Terrain (Règlement auprès des organisateurs le jour du tour), pour les membres d'AS Entreprise une facture sera transmise par Organisateur avec les joueurs et joueuses ayant participé aux tours.

3. FORME DE JEU

Strokeford : score maximum

Compétition par équipe Les 4 meilleurs scores de l'équipe par tour sont retenus , le cumul de ces scores constitue le score de l'équipe par tour.

Compétition individuelle

Les joueurs et joueuses sont classés en fonction de leur score brut, sous 3 catégories « Dames », « Messieurs » et « U16#EDG ou #CCD».

4. CLASSEMENT ET PRIX

Le classement final Territorial par catégorie s'effectue à l'issue du dernier tour par addition des 2 meilleurs tours si 3 épreuves ou l'addition des 3 meilleurs tours si 4 épreuves ou plus.

En cas d'égalité, le départage se fait sur le total des scores non retenus, puis le total des meilleures cartes, puis des 2èmes meilleures cartes etc..

Sont récompensés :

Les 3 premières équipes toutes associations confondues

La première équipe U16#EDG ou #CCD dans le cadre du Challenge des EDG

Les 3 premiers des trois catégories :

- 3 premières Dames

- 3 premiers Messieurs

- 3 premiers U16. Sont déclarés champion territorial :

1 ère équipe toutes associations confondues

1 ère équipe U16#EDG ou #CCD

1 er de chaque catégorie :

o Dames

o Messieurs

o U16#EDG ou #CCD

5. COMITE D'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve est composé d'un représentant du CT, un représentant du club recevant ou d'un responsable désigné par le Comité Organisateur.
